

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Eysines - Schéma Directeur Eaux Pluviales
 - Bassin d'étalement de Montalieu rue du Bleu - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'équipements d'assainissement en eaux pluviales de lutte contre les inondations prévus au Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la Communauté urbaine de Bordeaux, notre établissement public prévoit de réaliser les travaux de construction d'un bassin de retenue destiné au stockage des eaux d'orage provenant des collecteurs situés rue de la Rosière et avenue du Haillan sur la commune d'Eysines.

Les études réalisées par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les réseaux hydrauliques du secteur ont mis en avant la nécessité de réaliser un ensemble d'équipement structurant destiné à pallier l'insuffisance des réseaux existants.

Pour améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages en place, la Communauté Urbaine de Bordeaux a prévu la réalisation sur ce secteur, d'un bassin de retenue destiné à écrêter le débit excédentaire. Cet ouvrage sera réalisé dans la partie ouest de la commune, au carrefour de la rue du Bleu et de l'avenue du Haillan.

Le présent appel d'offres concerne plus particulièrement la réalisation du bassin d'étalement, ses sondes et équipements électromécaniques nécessaires pour assurer la fonction de stockage, la réalisation du collecteur d'amenée et celui de débit de temps sec. Ces aménagements, nécessaires à la résorption des problèmes d'évacuation des eaux pluviales constatés dans le secteur, permettront de répondre à la saturation du réseau existant lors des épisodes orageux.

Les travaux consisteront en :

- la réalisation d'un bassin d'étalement d'une superficie de 3 615 m² et d'une capacité de 6 600 m³, destiné au stockage et la récupération des eaux pluviales en provenance du collecteur EP ø 1200 situé rue de la Rosière, du talutage des berges et la création d'un déversoir ;

- la réalisation d'un collecteur Eaux Pluviales d'amenée ø 600 sur 120 ml, pour amener vers le bassin d'étalement, les eaux pluviales en provenance de l'avenue du Haillan ;

- la pose d'une canalisation de temps sec ø 400 sur 120 ml et son raccordement avec le collecteur EP aval afin d'évacuer les eaux en aval de l'avenue du Haillan;
- les démolitions, ouvrages, branchements, raccordements, reprises et réfections éventuelles.

A cet effet, et dans le respect notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, les services techniques communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises pour la dévolution d'un marché public à prix unitaires sous la forme d'un appel d'offres ouvert en vue de la dévolution du marché de travaux correspondant.

Le coût prévisionnel des travaux est de 810 300 € TTC, le délai d'exécution prévisionnel est estimé à 6 mois.

Cette dépense sera imputée au budget principal, chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8310 – C.R.B. O200 - programme PC21.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés, Hôtel de Communauté, 13^e étage.

En raison du montant estimé pour cette opération, l'avis d'appel à concurrence interviendra au niveau national en application de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition la mieux disante en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 §3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MAI 2006**

